



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 18 décembre 2014

L'an deux mille quatorze et le dix-huit décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT (Suppléante) - DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - MENU (Suppléante) - TAILLANDIER - MM ALBA - BARBARO - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - GODEFROY - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - SUDRE (Suppléant) - VANDENDRIESSCHE - VIALA B. - VICENTE.

N° 2014/158

Objet : Budget Annexe Voirie : décision modificative n°1 – augmentation de crédits

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'afin de régulariser des opérations sur le Budget Annexe Voirie 2014, il est nécessaire de procéder à des augmentations de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°1 du Budget Annexe Voirie prévoyant des augmentations de crédits comme détaillées ci-dessous :

| | Augmentations de crédits | | | |
|----------------|--------------------------|-----------|----------|-----------|
| | Recettes | | Dépenses | |
| | Article | Somme | Article | Somme |
| Investissement | 458240 | 106.000 € | 458140 | 106.000 € |
| Fonctionnement | 722 | 106.000 € | 60633 | 106.000 € |

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 22 décembre 2014.

Le Président,

Raymond GARDELLE